

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° : 31 /2025

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Tiaret, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif au Suivi pour la réalisation d'un hôpital de 120 lits à Ksar Chellala Tiaret.

Destiné aux :

architectes agréés seuls ou en groupement solidaire, (Architecte/Architecte) ou (architecte /Ingénieur), SCP (Architecte/Architecte) ou (Architecte/Ingénieur) ainsi qu'aux bureaux d'études publics, présentant les capacités professionnelles, financières et techniques minimales suivantes :

A. Capacité professionnelle :

- Pour les architectes agréés, et groupements solidaire justifier :
 - De l'agrément de l'année en cours délivrés par le CNOA pour les architectes.
 - Un agrément délivré par le MHUVAT en cours de validité pour les ingénieurs en cas du groupement solidaire Architecte / Ingénieur.
 - Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et statut en cas de société SCP (Architecte /Architecte) ou (Architecte/Ingénieur).
- Pour les bureaux d'études publics, justifier :
 - Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création
 - Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009).

B. Capacité financière :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égale ou supérieur à : **20 000 000.00 DA.**

Il s'agit du chiffres d'affaires moyen calculé comme suit : des trois meilleures chiffre d'affaires des années (2020-2021-2022-2023 et 2024), justifiées par des bilans visés par les services des impôts et C 20

C. Capacités techniques :

- Références professionnelles :

Avoir assuré la maîtrise d'œuvre « étude et suivi » d'un projet de catégorie « D » en équipement publics (non pas logement), ou 02 Projets de catégorie « C » en équipement publics (non pas logement), justifiés par des attestations de bonnes exécutions délivrées par un maitre d'ouvrage public et non pas certificat administratif

- **N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution, délivrées par des maitres d'ouvrage publics, et non pas avec certificat administratif.**

Moyens humains :

Justifié par les CV, les diplômes, les certificats d'affiliation CNAS (valide dans les trois 03 mois) et fiche carrière pour servir à la justification de l'expérience des effectifs ou les contrats ANEM et attestations de travail, Il s'agit de :

- **(01) architecte ou ingénieur en génie civil ou master chef de projet ayant une expérience égale ou supérieure à 05 ans**
- **(01) architecte ou ingénieur en génie civil ou master ayant une expérience égale ou supérieure à 04ans**
- **(01) Technicien supérieurs ou licence dans les métiers du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 04 ans.**

Dans le cadre d'un groupement :

Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement, conformément aux articles 37, 57 et 81 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public et l'article 55 du la loi 23/12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le groupement momentan  d'architecte agr  s, ou groupement d'architecte agr   et ing  nieur agr  , ou en soci  t  civile professionnelle d'architectes agr  s, ou en soci  t  civile professionnelle d'architecte agr   et ing  nieur agr   doivent intervenir sous forme de groupement solidaire.

Les capacit  s des candidats en groupement solidaire momentan  sont prises en compte dans leur globalit  , sous r  serve de l'existence d'une relation juridique liant les membres de ce groupement, sous forme d'un protocole d'accord sign   entre les parties concern  es. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacit  s exig  es du groupement dans le cahier des charges.

Le protocole d'accord notari   du groupement n'est exig   qu'au groupement attributaire du march   et au plus tard    la signature de ce dernier.

L'un des membres du groupement momentan , majoritaire, sauf exception d  m  nt justifi  e, est d  sign   dans la d  claration    souscrire comme mandataire repr  sentant l'ensemble des membres vis-  -vis du service contractant,

et coordonne la r  alisation des prestations des membres du groupement.

Un protocole d'accord d  sign   le chef de file pour les BET agissant en groupement et d  finit la part et les t  ches que d  tient chaque membre, doit   tre remis avant la signature du march  .

- la d  claration de probit   doit   tre remplie par chaque membre.

Le chef de fil du groupement doit assurer la m  trise d'  uvre «   tude et suivi » d'un projet de cat  gorie « D » en   quipement publics (non pas logement), ou 02 Projets de cat  gorie « C » en   quipement publics (non pas logement), justifi  s par des attestations de bonnes ex  cutions d  livr  es par un m  tre d'ouvrage public et non pas certificat administratif.

Les paiements dans le cadre d'un groupement momentan  d'Architectes et/ou de soci  t  civile professionnelle d'architectes agr  s solidaires sont effectu  s dans un compte commun ouvert au nom du groupement ou au nom du mandataire.

***Le groupement doit   tre imp  rativement solidaire.**

NB : Si l'une des conditions d'  ligibilit   n'est pas satisfait  , l'offre sera rejet  e syst  matiquement ;

Les soumissionnaires int  ress  s par cet avis peuvent retirer le cahier des charges aupr  s de la DEP de Tiaret et le d  p  t se fera au niveau du Secr  tariat de la Direction des Equipement Publics cit   Hamdi Mohamed N  14 Ex CNR -Tiaret.

Les candidats sont invit  s    remettre un seul pli contenant les trois offres (Candidature + Technique + Finance).

Le dossier candidature, l'offre technique et l'offre financi  re doivent   tre ins  r  s dans des enveloppes s  par  es et cach  t  es, indiquant la d  nomination du bureau d'  tudes, l'objet de l'appel d'offre, le num  ro de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier candidature », « offre technique » ou « offre financi  re » selon le cas.

Les plis doivent   tre d  pos  s aupr  s de la Direction des Equipement Publics de la wilaya de Tiaret    l'adresse sus indiqu  e avec la mention :

**A Monsieur le Directeur des Equipements Publics Tiaret
(Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacit  s minimales N  31/2025.)
Suivi pour la r  alisation d'un hopital de 120 lits    Ksar Chellala.
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'  valuation des offres »**

les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financi  re, comme suit :

A –DOSSIER CONDIDATURE COMPREND :

- 1 Une d  claration de candidature selon mod  le ci-joint, remplie, dat  e, sign  e par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 2 Une d  claration de probit   ; selon mod  le ci-joint, remplie, dat  e, sign  e par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 3 Une copie du statut pour les personnes morales ;
- 4 **L'agr  ment valide.**
- 5 Tout document permettant d'  valuer les capacit  s des candidats,    savoir :
Capacit  s techniques, R  f  rences professionnelles et Capacit  s financi  res Conform  ment    l'article 02 du cahier de charge avec tous documents justifient des Capacit  s comme stipule l'article 02.
- 6 Casier judiciaire.

Toutes les pi  ces administratives demand  es doivent   tre valides.

B-L'OFFRE TECHNIQUE COMPREND :

- 1-La d  claration    souscrire, selon mod  le ci-joint, renseign  e, dat  e, sign  e par le soumissionnaire et portant son cachet.

2-Le mémoire technique justificatif : selon modèle ci-joint au présent cahier des charges, remplie, daté et signé par le soumissionnaire et portant son cachet sous peine de rejet, permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :

- a. Note méthodologique :
- b. Contraintes et solutions proposées.
- c. Moyens humains à mobiliser pour le projet.
- d. Moyens matériels à mobiliser pour le projet.

3-Cahier des charges paraphées sur toutes ses pages, portant à sa dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté ».

A- L'OFFRE FINANCIERE COMPREND :

1. La lettre de soumission, selon modèle joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le candidat ;
2. Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable),

Les soumissionnaires peuvent proposer des éventuels rabais conformément à l'article 72du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Retrait et dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées auprès de la Direction des Equipement Publics de la wilaya de Tiaret à l'adresse sus indiquée avec la mention :

**A Monsieur le Directeur des Equipements Publics Tiaret
(Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°31/2025.)
Suivi pour la réalisation d'un hôpital de 120 lits à Ksar Chellala Tiaret.
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Les candidats sont invités à remettre un seul pli contenant les trois offres (Candidature + Technique + Finance) dans un délai de **10 jours** à compter de la 1ere parution de l'avis d'Appel d'Offre Ouvert dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP conformément à l'article 66 du décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publicet aussi par la presse électronique.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à **11h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres serait reportée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure indiquée ci-dessus.

L'ouverture des plis se déroulera au niveau du **siège de la DEP** de Tiaret en séance publique le même jour de la date de dépôts des offres à **11H00**.